

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 octobre 2010 à 19h30, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur Claude Lessard

Ouverture de la séance

Le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8218- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 18 octobre 2010 en y ajoutant cependant les points suivants :

- a) Adoption des premiers projets de règlements;
- b) Roy et Vézina, étude de faisabilité, ministère des Richesses naturelles;
- c) Dossier 854, Chemin Thomas-Maher, fermeture d'un cours d'eau;

8219- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 septembre 2010

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 septembre 2010, tel que soumis.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8220 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de septembre 2010;
- Conciliation bancaire au 30 septembre 2010;
- Rapport budgétaire pour le mois de septembre 2010 ;

8221-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 1000253 à 1000276 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8222 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de septembre 2010 pour une valeur de travaux de 463 500 \$.

8223- Rapport de la directrice générale

Rien de particulier ce mois-ci, les dossiers à discuter sont déjà à l'ordre du jour.

8224 – Suivi du dossier 432, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers mentionne que les procureurs des deux parties négocient et qu'à défaut d'entente, les procédures en injonctions seront entreprises.

8225 –Suivi du dossier du 146 Chemin Thomas-Maher.

Madame Viviers mentionne que les procédures suivent leur cours dans ce dossier également, le propriétaire ayant remis son dossier à un autre procureur.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8226 – Demande de dérogation mineure pour le 554, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 554 Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 28 septembre 2010;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 554, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- rendre conforme une partie d'un garage existant implanté à 2.89 m. de la ligne latérale ainsi que la résidence érigée elle aussi partiellement à 2.84 m. de la ligne latérale alors que le règlement exige 3,0 m. pour ces deux constructions, constituant une dérogation de 0,11 m. pour le garage et 0,16 m. pour la résidence, tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.1.1 du *Règlement de zonage no 94-117*;

et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

En ce qui concerne l'agrandissement sans permis empiétant dans la rive, les procédures se poursuivent dans cette affaire.

8227 – Demande de dérogation mineure pour le 264, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 264 Chemin Mongrain, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 28 septembre 2010;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 264, Chemin Mongrain, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre la création de quatre (4) lots distincts soit les lots 860-117-1, 860-117-2, 860-118-1 et 860-118-2 adjacents aux lots 960-118p et 860-117p dont la profondeur moyenne sera d'environ 40 mètres alors que le règlement exige 150 mètres de profondeur, tel que requis par les dispositions de l'article 28, du chapitre 3 du *Règlement de lotissement no 89-87*, conditionnellement à ce que toutes les quatre (4) parties de lots ajoutées ainsi que les deux (2) lots originaux ne forment qu'un seul lot unique de manière à pouvoir faciliter le remplacement d'une installation déficiente et la rendre conforme;

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

8228 – Demande de dérogation mineure pour le 308, Chemin du Croissant

M. Michel Croteau explique aux membres du Conseil qu'après étude de ce dossier, le Comité consultatif en est venu à la conclusion que le propriétaire bénéficie déjà de droits acquis et n'a pas besoin d'une dérogation mineure pour fermer sa galerie, de plus ça ne crée aucun problème. Cependant, il n'a pas demandé de permis pour fermer cette galerie mais il ne le savait pas puisque l'ancienne propriétaire lui avait dit qu'elle en avait un. Il faudrait donc qu'il demande un permis et qu'il paie l'amende minimale de 100 \$.

En conséquence, vu la recommandation du Comité Consultatif, compte tenu que ça ne causera aucun préjudice à qui que ce soit, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de prendre acte de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de demander à la secrétaire-trésorière de lui transmettre une lettre à cet effet accompagnée d'un constat d'infraction.

8229 – Demande de dérogation mineure pour le ministère des Richesses naturelles

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété des lots 860-118 et 860-117-3 sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 28 septembre 2010;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Coulombe il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure sur les lots 860-118-3 et 860-117-3 soit:

- permettre la création de deux lots distincts 860-118-3 et 860-117-3 en bordure du Chemin Thomas-Maher dont la profondeur moyenne sera de 35 mètres alors que le règlement exige 150 mètres de profondeur, tel que requis par les dispositions de l'article 28, du chapitre 3 du *Règlement de lotissement no 89-87*, conditionnellement à ce qu'aucune construction ne soit érigée sur ces lots.

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

8230 – Demande de dérogation mineure pour le 190, Chemin de la Passe

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 190, Chemin de la Passe, Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 28 septembre 2010;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 190, Chemin de la Passe, Lac-Saint-Joseph soit:

- rendre conforme un garage existant, construit depuis environ 27 ans et empiétant sur la marge latérale minimale. Ce garage est situé à 1.35 mètres de la ligne latérale alors que le règlement exige 3.0 mètres, constituant une dérogation de 1.65 mètre, tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.3.1. du *Règlement de zonage no 94-117*;

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8231 – Évaluations pour travaux au Club Nautique St-Louis

Madame Viviers remet aux membres du Conseil deux (2) soumissions préparées par Aurélien Lachance inc., une première au montant de 100 615 \$ pour lever et reculer le Club Nautique et une deuxième au montant de 99 615 \$ pour lever et rasseoir le bâtiment sur un solage mais au même endroit.

Ces soumissions ont été demandées pour pouvoir évaluer quels seraient les coûts de la réfection du Club Nautique advenant que nous puissions profiter de la subvention sur le programme concernant la taxe d'essence.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de prendre acte des soumissions soumises.

8232 – Achat des quais pour le Club Nautique St-Louis

Madame Viviers soumet aux membres du Conseil les trois soumissions reçus pour l'achat de quais pour le Club Nautique St-Louis.

1. Performance Voyer au montant de 65,72 \$ pi. lin. taxes incl.
2. Pomerleau les Bateaux au montant de 72,73 \$ pi. lin. + taxes ;
3. Cloutier Sports au montant de 62,50 \$ pi. lin. taxes incl. (moins 1 300 \$ pour anciens quais).

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de donner le contrat à Cloutier Sports au montant de 62,50 \$ le pied linéaire, taxes incl. (moins 1 300 \$ pour anciens quais).

8233 – Collectes supplémentaires de Matrec pour 2011

Madame Viviers présente aux membres du Conseil l'estimé des coûts des collectes supplémentaires pour l'année 2011 qui seront maintenant de 325 \$ plus taxes par collecte.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité d'ajouter trois (3) collectes supplémentaires soit les 19 septembre, 3 octobre et 17 octobre 2011 soit jusqu'après l'Action de Grâce.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8234 - Suivi du dossier internet

Madame Viviers indique aux membres du Conseil que le protocole d'entente a été signé et transmis au ministre pour signature. Dès que nous le recevrons dûment signé, nous pourrons procéder à l'installation de la fibre optique.

8235 – Renouvellement de la police d'assurances avec la MMQ

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil renouvelle la police d'assurances avec la Mutuelle des municipalités au même taux que la dernière année.

8236 – Lettre d'appui pour les Autobus La Québécoise

Madame Viviers présente aux membres du Conseil une demande faite par Les Autobus La Québécoise afin de les appuyer dans leur démarche auprès de la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis d'autobus de transport nolisé.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à transmettre une lettre d'appui à Autobus La Québécoise, tel que demandé.

8237 – Adoption du projet de règlement adoptant un plan d'urbanisme (2010-209)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement numéro 2010-209 adoptant un plan d'urbanisme pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-209 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Coulombe, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-209, tel que rédigé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8238- Adoption du projet de Règlement de zonage (2010-210)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement de zonage numéro 2010-210 pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-210 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-210, tel que rédigé.

8239- Adoption du projet de Règlement de lotissement (2010-211)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement de lotissement numéro 2010-211 pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-211 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Coulombe, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-211, tel que rédigé.

8240 - Projet de Règlement de construction (2010-212)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement de construction numéro 2010-212 pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi*

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

sur les Cités et Villes. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-212 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-212, tel que rédigé.

8241 – Adoption du projet de Règlement relatif aux dérogations mineures (2010-213)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2010-213 pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-213 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-213, tel que rédigé.

8242 – Adoption du projet de Règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme (2010-214)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme de zonage numéro 2010-214 pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-214 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-214, tel que rédigé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8243 – Adoption du projet de Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme (2010-215)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2010-215 pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-215 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-215, tel que rédigé.

8244 – Roy et Vézina, étude de faisabilité pour Parc Maher

Monsieur Bourgault informe les membres du Conseil qu'un entretien a eu lieu avec les représentants de la firme Roy et Vézina qui ont confirmé qu'ils étaient intéressés à faire une étude de faisabilité pour une installation septique communautaire pour le Parc Maher. Il semble qu'il faudrait obtenir cependant 4 ou 5 lots du ministère des Richesses naturelles afin de pouvoir mener ce projet à terme. Il dépose également une offre de services professionnels de ladite firme Roy et Vézina au montant de 6 560 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de donner mandat à la firme Roy et Vézina pour procéder à une étude de faisabilité pour une installation septique communautaire concernant le Parc Maher.

8245 – Fermeture d'un cours d'eau au 854, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil que le propriétaire a obtenu un rapport d'ingénieur du propriétaire du 854, Chemin Thomas-Maher.

Considérant les recommandations de l'ingénieur à l'effet qu'il n'y a absolument aucune contrainte à procéder à la fermeture dudit cours d'eau, il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de demander à la MRC de la Jacques-Cartier de faire les démarches nécessaires auprès du ministère des

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ressources naturelles pour obtenir l'autorisation de procéder à la fermeture de ce cours d'eau.

8246 – Levée de la séance.

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h50.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire